

Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **47 (1959)**

Heft 872

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Recensement des électeurs et des électrices

En vertu de l'arrêté pris le 4 septembre dernier, les 388 communes vaudoises ont procédé au recensement des électeurs et des électrices. Le Département de l'Intérieur, qui a reçu les tableaux établis par chaque commune, arrive au total de 118.646 hommes et de 137.227 femmes, soit un total de 255.873 électeurs. C'est le district de Lausanne qui totalise le plus grand nombre, 101.036 électeurs des deux sexes.

Lausanne a 34.452 électeurs et 44.047 électrices; Yverdon, 4632 électeurs et 5210 électrices; Vevey, 4278 électeurs et 5380 électrices; Nyon, 1970 électeurs et 2334 électrices.

Dans 17 districts, les femmes sont en majorité, ce qui ne signifie pas du tout, ainsi que l'a écrit à son gouvernement un citoyen neuchâtelois indigné de voir les femmes citoyennes, que « l'Etat sera désormais émasculé ». Les hommes ont la majorité dans le district d'Aubonne, 2173 électeurs face à 2142 électrices, et dans le district d'Echallens, 2611 électeurs et 2488 électrices.

S. B.

L'expérience continue

A Noville, seize femmes ont prêté serment, le 17 septembre, pour faire partie du Conseil général, et immédiatement ont pris une décision importante, avec leurs collègues : la vente d'un terrain communal pour la création d'une industrie dans ce village.

A Orges, six électrices seulement sur 53 se sont présentées à la dernière assemblée du Conseil général.

Mlle M. Cachemaille, depuis le mois de mai conseillère communale à Moudon, a présenté, le 15 septembre, son premier rapport relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 50.000.— pour la création d'une patinoire.

A Morges, Mlle Andrée Ceresole a été nommée membre du comité du Parti chrétien social de la localité.

A la suite d'un referendum, les citoyens et les citoyennes de Nyon se sont prononcés, les 17 et 18 octobre, sur l'arrêté d'imposition communal pour 1960.

Très prochainement, les citoyens et les citoyennes d'Yverdon diront leur avis sur le renforcement par la commune de la société des Gyrobuses S. A., entreprise de transports publics; les gyrobuses seront remplacés par des autobus.

L'expérience du suffrage féminin se poursuit; des femmes sont admises dans les conseils généraux, après avoir prêté serment et avoir été, à plus d'une reprise, accueillies par des fleurs et une collation; à Tolochenaz, au début d'octobre, elles ont été 17, sur 33 votants, à élire un conseiller municipal, M. André Jacot, pépiniériste.

Le canton possède cinq conseillères communales; après Mlle Cachemaille, à Moudon, c'a été, aux Planches-Montreux, Mmes Blanche Montet et Jeanne Roessli, qui ont prêté serment, le 6 octobre, et le lendemain, à Villeneuve, Mme Rudaz; le 8, c'était le tour de Mme Edouard Bréchon d'être installée comme conseillère communale à Orbe.

Ces cinq femmes ont été désignées par le parti socialiste de leur commune, la liste des « viennent ensuite » étant épuisée. Car les

Nos suffragistes à l'œuvre

L'expérience est concluante

Elle s'est déroulée lors de la votation cantonale des 24 et 25 octobre pour l'élection de deux conseillers aux Etats. Autant on a tenu les femmes pour quantité négligeable, ces années précédentes, autant on a fait appel, durant la campagne, aux électrices. Pas d'assemblées, d'affiches, de tracts, d'articles, de réunions préparatoires où l'on n'ait demandé leur attention et leurs voix aux électrices; tous les partis politiques — nous en comptons six — se sont adressés aux électrices; on les a conviées aux assemblées, et elles y sont allées souvent plus nombreuses que les électeurs, en ville surtout. Les quatre partis constituant l'Entente vaudoise, par une annonce publiée dans tous les journaux, ont recommandé aux femmes de voter pour les deux conseillers aux Etats sortant, et cet appel a été signé par 90 femmes qui ont compris la nécessité des partis politiques dans une démocratie comme la nôtre.

Mieux encore, seize femmes ont fait campagne: Mmes Quinche, Cuche, Mmes Girard et Fischer, pour le parti radical; Mmes S. Jacottet, Masnata-Krafft, Dutoit, Françoise Perret, Mlle Sylvie Meylan, Mme Lasserre, pour le parti libéral; Mme Evelyn Poterat, pour les agrariens; Mme André Gavillet, Mlle C. Cachemaille, pour le parti socialiste; Mme Madeleine Schumacher, pour les chrétiens-sociaux; Mme M. Miéville, la candidate au Conseil des Etats, et Mme Ch. Muret, pour le parti ouvrier populaire.

Enfin vint le grand jour, les deux grands jours de la votation; ce fut une fête; joie dans le ciel splendide bleu, joie dans les cœurs, dans les yeux, bonne volonté et bienveillance partout, chez les scrutatrices, chez les scrutateurs empressés à guider les premiers pas des électrices, sourires chez les électrices, chez les jeunes, les moins jeunes et les aînées. Deux centenaires ont voté à domicile, ainsi que plusieurs nonagénaires, des octogénaires; plusieurs « plus de 80 » se sont rendues aux urnes. D'autres, qui devaient s'absenter, ont voté par correspondance; des malades ont fait venir deux scrutateurs à leur chevet; ainsi Mlle H. Jomini, l'ancienne présidente de la section de Montreux, renversée par une automobile, le 18 octobre, et dont la première pensée, à l'Hôpital, a été de demander à pouvoir voter. Les femmes sont allées aux urnes en faisant leur marché et les Galeries du Commerce, à Lausanne, où se trouvaient radio-reporters et journalistes, sentaient le poireau et les chrysanthèmes; on est allé voter avec son mari, bras-dessus-bras-

élus socialistes sont assez instables, du fait de leur métier qui les oblige à suivre leur travail, à quitter la localité où ils ont été élus conseillers communaux. Les mérites du parti socialiste à désigner des femmes en sont ainsi un peu diminués...

Des Vaudoises ont encore participé à deux votations référendaires, l'une à Nyon, le 18 octobre, où l'arrêté communal augmentant les impôts a été repoussé (le 40 % des électrices a voté) et le 25 octobre, à Yverdon, où l'arrêté communal relatif aux transports publics par autobus a été approuvé (participation des femmes, 44,08 %).

Belles vues de Genève et de la Suisse

Gravures anciennes et aquarelles dans tous les prix

Galerie Muriset

Place du Molard 4 (2ème ét., asc.) - Genève
Entrée libre

dessous, à la campagne comme à la ville. Ça été vraiment deux journées inoubliables, et très bonnes pour la cause, puisque les femmes se sont dérangées dans la proportion de 40 % environ (on aura les chiffres exacts plus tard), soit 10 % environ de moins que les électeurs. Ce qui est magnifique pour une première votation dont la raison n'était pas particulièrement excitante pour les électrices; le Conseil des Etats, à Berne, c'est bien loin. Il est vrai que l'on avait dit et répété aux électrices que les deux conseillers aux Etats sortant sont de chauds défenseurs des droits politiques des femmes, alors les deux ont réuni environ 54.000 voix chacun, voix masculines et féminines.

De nombreuses femmes, impossible d'en apprécier le nombre — on a dit 4000, mais c'est un chiffre qu'on ne peut évaluer — sont tombées dans le piège de la candidature féminine lancée par le Parti ouvrier populaire; en vertu de la solidarité féminine, elles ont voté pour Mme Marceline Miéville, dentiste, pistopiste, en ignorant tout des partis, de leur terminologie et de leurs principes.

D'où il résulte de cette votation deux enseignements: le travail d'information commencé, dès le 1er février, il faut le poursuivre intensément, par la propagande personnelle, par le moyen des partis, par nos groupements féminins, dont le travail, certes, n'est pas facile puisqu'ils sont généralement neutres politiquement; il ne faut pas que le zèle ralentisse pendant les deux ans qui nous séparent des élections communales (novembre 1961).

L'autre enseignement, c'est la nécessité, pour intéresser les femmes, pour les gagner à la vie civique, de présenter des candidates. On dit que les femmes ne pratiquent pas la solidarité; le nombre de voix dépassant l'effectif des communistes obtenu par Mme Miéville prouve que les femmes savent faire preuve de solidarité et font confiance aux femmes.

Enfin, puisque, paraît-il, la Suisse allemande avait les yeux rivés sur le canton de Vaud, les 24 et 25 octobre, disons que la journée a été bonne pour la cause du suffrage féminin en Suisse puisque les femmes ont soutenu l'entente vaudoise et qu'elles se sont rendues par milliers aux urnes.

Il faut ajouter qu'aucune des catastrophes prédites par les antiféministes ne s'est produite; que tout ce qu'ont prédit les féministes s'est accompli: les femmes ont voté, elles ont bien voté, elles ont augmenté la participation masculine. C.q.f.d.

S. Bonard.

BALE

Le poste d'assistante de police occupé par Mlle E. Baumli sera, dès le 1er novembre, rempli par Mlle Emmy Gloor, de Bâle, adjointe jusqu'ici de Mlle Baumli. Celle-ci est démissionnaire.

* * *

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a désigné aux fonctions de substitut du procureur général, Mlle Annemarie Blaser (Berne et Lucerne), Dr en droit, qui était jusqu'à présent collaboratrice du procureur général.

BAEHLER
teinturier - nettoyeur

et ne sont pas chers du tout

TESSIN

Assemblée communale présidée par une femme

Chacun sait que le Tessin subit un véritable envahissement d'habitants venus du nord qui souhaitent vivre dans le climat privilégié des lacs italiens et dans ce paysage enchanteur. La menace est réelle. On achète à prix d'or le sol tessinois et les Tessinois authentiques se voient majorisés chez eux.

Comano, près de Lugano, a encore gardé en partie son aspect typique. Mais récemment un grave danger le menaçait: la colline contre laquelle le village est adossé, le San Bernardo est couvert de forêts de châtaigniers magnifiques, du sommet de cette colline on jouit d'un panorama étendu sur les vallées et les montagnes environnantes. Un gros prix était offert pour l'acquisition du San Bernardo.

La proposition devait être discutée en assemblée communale. Or certaines communes tessinoises de la montagne ont eu le bon sens de laisser aux femmes des droits communaux. Nous avons maintes fois cité cet exemple dans ce journal. Et, exceptionnellement, la présidence appartenait à une femme, Mme Cecilia de Giorgi. Une femme intelligente et intelligemment attachée à son terroir. Elle usa d'arguments convaincants pour s'opposer à ce projet de vente. Elle emporta la victoire. Comano ne vendra pas son San Bernardo, avec son antique chapelle, but de pèlerinage et site de prédilection pour les promeneurs du dimanche.

(D'après un article du « Schweizer Frauenblatt ».)

ZURICH

Au Grand Conseil de Zurich, le conseiller d'Etat Brugger a accepté de mettre à l'étude une motion proposée par M. A. Billeter, avocat, demandant qu'on distribue aux fiancés qui échangent les promesses de mariage une feuille les instruisant sur leurs droits et devoirs et spécialement sur le régime matrimonial. En motivant sa motion, M^e Billeter mentionna l'ignorance des prescriptions légales élémentaires, qui plus tard amène tant de femmes aux consultations juridiques pour femmes.

GENÈVE

Pas encore cette année

Le Conseil d'Etat de Genève a annoncé les scrutins qui auront lieu pendant les derniers mois de 1959. A cette occasion il a fait savoir que la votation sur les droits politiques féminins serait fixée au début de 1960.

Une qualité...



...qui court les rues!

Si notre journal vous intéresse, aidez nous à lui trouver des abonnés.

Données et renseignements sur l'introduction du suffrage féminin en Suisse

Guide pour conférenciers (suite et fin)

XII

Conclusion

Dans son « Message » du 22 février 1957, le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion qu'il faut accorder aux femmes suisses, en matière fédérale, exactement les mêmes droits politiques qu'aux hommes et que la constitution fédérale doit être révisée dans ce sens (page 130).

Le Conseil des Etats, dans sa séance du 2 octobre 1957, (par 19 oui contre 14 non) et le Conseil national, le 20 mars 1958 (95 oui contre 37 non) ont approuvé le Message du Conseil fédéral et décidé de soumettre au vote populaire l'art. constitutionnel 74 ainsi rédigé:

« Les Suisses et les Suissesses ont les mêmes droits et les mêmes devoirs en matière d'élections et de votations. »
« Ont le droit de prendre part à ces élections et votations tous les Suisses et toutes les Suissesses âgés de 20

ans révolus qui n'ont pas été privés de leurs droits civiques en vertu du droit fédéral ou de la législation du canton de domicile.

» La Confédération peut édicter des dispositions législatives uniformes sur le droit de prendre part aux élections et votations en matière fédérale.

» En matière cantonale ou communale, le droit du lieu de domicile est applicable. Les cantons restent libres d'instituer le suffrage féminin en matière cantonale ou communale. »

Enfin au Conseil national une motion a été votée demandant au Conseil fédéral d'étudier, en dehors de la question du suffrage féminin, celle de l'augmentation du nombre de signatures requises pour les initiatives et les référendums si le droit de vote est étendu aux femmes.

Cette motion a aussi été votée par le Conseil des Etats et selon la procédure normale, une votation populaire aura prochainement lieu sur l'introduction du suffrage féminin en matière fédérale.

Comme le Conseil fédéral le dit dans son « Message », ce sera une des questions les plus importantes qui se soient posées à notre Etat fédératif depuis qu'il existe. Il s'agit en effet de savoir si l'on doit reconnaître à la moitié des Suisses adultes le droit d'exercer, en tant que citoyens actifs, une action sur les destinées du pays.

Depuis 100 ans, la vie des femmes s'est transformée. Les femmes ont quitté le cercle étroit de la famille pour gagner leur vie. Elles prennent part à toutes les manifestations de la vie culturelle et sociale. Elles ont besoin de prendre part aussi à la vie politique du pays.

« Les temps changent et nous changeons avec eux ». Un peuple qui ne sait pas adapter ses lois aux conditions nouvelles montre par là qu'il est incapable de se développer. L'exclusion des femmes de la vie politique était conforme à la situation sociale et politique telle qu'elle existait il y a cent ans. Elle ne correspond plus à la situation actuelle. Aujourd'hui l'Etat et la société ont besoin de la collaboration des femmes.

Ce qui donnera un caractère particulier à la votation sur le suffrage féminin, c'est que l'on va demander à une partie du peuple de décider s'il veut renoncer à des droits qui lui appartenaient exclusivement jusqu'ici, pour les partager avec l'autre moitié de la population.

Le résultat de la votation montrera si les hommes ont compris les changements qui se sont produits sous leurs yeux dans la société, et si l'idée de démocratie, de justice et d'égalité dirige leurs actions. Les femmes suisses mettent leur confiance dans la loyauté des hommes et elles leur demandent de voter affirmativement.